

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 18 juin 2012, à la salle de la Châtelaine**

Présidence : Mr Christian Ramuz
Membres présents : 32
Membres excusés : 8
Membre absent : 0
Secrétaire: : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroulera comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 12 décembre 2011
2. Lecture du courrier
3. Gestion des comptes 2011
4. Election du bureau du Conseil
5. Election de la Commission de Gestion
6. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
7. Divers et propositions individuelles

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 12 décembre 2011

Personne n'ayant de remarque, le PV est approuvé, à main levée, à l'unanimité.

2. Lecture du courrier

Mr Christian RAMUZ nous lit la lettre de démission de Mr Roland RIMAZ qui sera remplacé au prochain conseil par Mr Renaud MARCHAT.

3. Gestion des comptes 2011

Mr Raoul GENDROZ nous donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Il en ressort une bonne tenue des comptes.

Le résultat final est excédentaire de 10'158.09 CHF, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 9'095.00 CHF.

La marge d'autofinancement a augmenté et la dette a baissé.

Les crédits d'investissements demandés au Conseil ont été respectés.

Seule remarque : les conclusions des préavis manquent parfois de précision au sujet des financements et amortissements. La Municipalité puisse-t-elle en tenir compte lors des prochains préavis.

L'ensemble de la Municipalité ainsi que la Boursière sont félicités pour l'excellente tenue des comptes.

Sur proposition de la Commission de Gestion, le rapport de gestion 2011 et les comptes 2011 de la Municipalité sont acceptés, à main levée, à l'unanimité.

4. Election du Bureau du Conseil

Mme Joanne NEUENSCHWANDER et Mr Andreas STRASSMANN quittent leur fonction de scrutateurs.

Mr Sylvain RUCH et Mr Daniel MEISTER, les anciens suppléants, deviennent scrutateurs.

Mme Maryline AUTHIER et Mr Jean CHENEVARD sont proposés, puis acclamés en tant que nouveaux suppléants.

Mr Gérald CHARLET est confirmé et acclamé comme Vice-Président.

Mr Christian RAMUZ est également confirmé et acclamé comme Président.
Il remercie le Conseil pour sa confiance.

5. Election de la Commission de gestion

Mr Raoul GENDROZ quitte sa fonction de Président de la Commission.

Mr Alain PORCHET-PERRENOUD devient le nouveau Président.

Mr Andreas STRASSMANN et Mr Jean-Paul REICHENBACH sont membres.

Mr Alain PORCHET-DEFFERRARD est proposé, puis acclamé en tant que suppléant.

6. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil

Mr Francis CHENEVARD annonce la fin des travaux du creux à purin du Chalet d'Orsoud.

Les travaux ont été plus importants que prévu. Les subventions reçues par la commune seront de 60'000 CHF au lieu de 39'000 CHF attendus.

L'escalier devant l'église sera rénové par l'entreprise Constantin, pour un devis de 6'000 CHF.

Une étude est encore en cours pour la création d'un appartement et d'un studio dans l'ancienne école. Les devis sont demandés.

Le mur devant l'église et l'auberge sera également rénové. Un devis a été demandé à l'entreprise Bernard Rod, paysagiste à Ropraz.

Mr Philippe BAUD, évoque l'étude de la possibilité de se relier au système d'épuration de Lucens.

Au sujet de l'AIESM, Mme Christiane MARTIN GABLER évoque les travaux nécessaires dans certaines classes pour cause de vétusté.

Les travaux ne sont possibles que pendant les vacances.

2 classes et les douches seront refaites cet été, 3 autres classes seront rénovées l'an prochain. Priorité sera faite aux entreprises locales. Mr Gilbert RAMUZ précise plus tard qu'un budget de 280'000 CHF est déjà voté pour les 2 premières classes.

Le budget de APERO est en ordre. Une réserve est faite pour combler la non cotisation de certaines familles. On cherche encore des locaux pour la garde d'enfants et la psychomotricité.

Mr Alfred NEUENSCHWANDER nous annonce le début du travail dans la vigne et la diminution du rendement imposé par la Confédération, soit 9,2 dl / m².

La vente de vin du printemps a atteint un chiffre d'affaires de 30'000 CHF.

La nouvelle benne compacteuse sera en service dès le 14 juillet 2012.

Des séances d'information seront faites sur place les 4, 7, 11 et 14 juillet.

Un « tout ménage » sera distribué dès le 19 juin.

Les cartes seront chargées au départ pour 40 CHF, soit 80 kg de déchets.

Ensuite, on pourra la recharger du montant souhaité.

Attention ! L'accès à la benne n'est plus possible dès que le solde descend à 5 CHF.

A noter également un dépôt de 20 CHF par carte.

Aux questions de Mme Laurence DESTRAZ, Mme Maryline AUTHIER, Mr Benjamin BORLAT, et Mme Marion BOBANT, Mr Daniel RUCH et Mr Alfred NEUENSCHWANDER ajoutent les précisions suivantes :

- Les premiers 40 CHF ne sont pas offerts par la commune.
- Le solde de la carte s'affiche lors du dépôt des ordures dans la benne.
- On pourra recharger la carte au bureau communal, sans plafond de chargement.
- Une famille pourra disposer de plusieurs cartes (20 CHF de dépôt par carte).
- Les couples ayant des enfants portant des couches après l'âge de 3 ans ne seront pas pénalisés. Un « arrangement » est envisageable.

Mr Daniel RUCH remercie pour l'accueil qui lui a été fait lors de son élection au Grand Conseil.

En raison de l'effondrement du marché du bois, 2 coupes de bois sont en attente. Des travaux de goudronnage et de pavage seront effectués près de la laiterie et un peu plus haut dans la rue.

Mr Christian RAMUZ rappelle les consignes à respecter lors des votations.

Entre autre, chacun doit signer sa propre carte et non celle du conjoint.

Il évoque également les nombreux sacs en plastique qui volent dans la campagne et compte sur la vigilance de chacun.

Il rappelle la fête de l'Abbaye à Ropraz ce soir.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Michelle NEUENSCHWANDER propose de descendre le mur devant l'église et l'auberge pour créer une terrasse. Mr Daniel RUCH craint que cela ne soit pas possible à cause du faux niveau. Mr Francis CHENEVARD propose d'étudier le projet, en fonction de l'intérêt de l'aubergiste et du rapport coût / utilisation. Un devis sera demandé.

Au sujet du projet d'éoliennes, Mr Daniel RUCH annonce l'acceptation du projet par le Conseil d'Etat mais aussi la constitution d'un comité d'opposants.

Un mât provisoire de 50 m va être mis en place pour détecter la présence éventuelle de chauve-souris.

Mr Gilbert RAMUZ rend compte de l'assemblée annuelle de l'AIESM. Le total des charges se monte à 2'921'00 CHF et le total des revenus est de 110'000 CHF.

Le solde des charges est réparti sur les communes, pour 50% en fonction du nombre d'habitants, pour les autres 50% en fonction du nombre d'élèves.

Le coût par élève est de 1'896 CHF. Le coût par habitant est de 219 CHF.

Pour la commune de Corcelles, le coût total s'élève à 156'950 CHF.

Il s'est rendu sur place et a constaté les problèmes d'étanchéité des classes.

Mme Joanne NEUENSCHWANDER propose une circulaire signalant à la population que les scrutateurs sont parfois amenés à annuler une carte de vote pour « vice de forme » mais Mr Christian RAMUZ pense que cela ne servirait à rien, les fraudeurs acceptant difficilement les remarques.

En réponse à Mr Eric CHAPPUIS et Mr Reynald KELLER concernant le règlement des déchets et l'accès à la déchetterie, Mr Alfred NEUENSCHWANDER propose d'afficher le règlement sur place et de le distribuer lors des séances d'information.

Il sera aussi mis en ligne sur le site de la commune.

Mr Daniel RUCH ajoute que le prix de 50 cts au kg devrait baisser au fur et à mesure de l'amortissement des installations. On attend une offre concernant la fermeture éventuelle de la déchetterie avec accès limité aux détenteurs de cartes.

Mr Jacques BURDET et Mme Maryline AUTHIER évoquent le danger pour les enfants fréquentant la route de Riau-Graubon pour se rendre à l'abri bus. Un trottoir ou un passage piéton est-il envisageable ? Un arrêt supplémentaire du bus scolaire au Riau ?

Mr Daniel RUCH prend note de la demande. Mr Jean-Philippe RAMUZ recommande la prudence des automobilistes sur cette route.

Mr Francis CHENEVARD explique la réorganisation du corps des pompiers. Il ne nous est pas possible d'intervenir dans les 8 mn comme demandé par le Conseil d'Etat. Corcelles doit donc être rattachée au corps des pompiers d'Oron avec un centre d'intervention à Mézières. Le coût est estimé de 25 à 30 CHF par habitant.

Mr Jean CHENEVARD tient à remercier la Municipalité au nom de la Jeunesse pour son aide lors de la fête de l'Abbaye.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion. La séance est levée à 21h40 par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président

La secrétaire